

ASSEMBLÉE  
NATIONALE

Jean-François Lamour

Ancien Ministre

Député de Paris

Conseiller de Paris

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 5 octobre 2016

Monsieur Stanley Geneste  
Président  
Commission d'enquête publique  
relative au projet de tour Triangle  
Mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement  
31 rue Péclet  
75015 Paris

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

À de nombreuses reprises, j'ai eu l'occasion de faire part de mon opposition au projet de tour Triangle, en exposant mes motivations de manière circonstanciée.

La nouvelle mouture dite « Triangle 2 », ne modifie pas ces préventions. Je n'ai donc pas changé d'avis.

Premièrement, les expériences urbaines, notamment dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, en matière de construction de tours, m'incitent à exprimer de la défiance envers un projet de tour solitaire, quand d'autres sites, comme celui de la Défense en Île-de-France, seraient plus adaptés.

Deuxièmement, l'apport de la tour pour le Parc des Expositions, engagé dans une rénovation au long cours soutenue par le maire du 15<sup>e</sup> arrondissement, Philippe Goujon, et moi-même, n'a pas été démontré.

Il apparaît en réalité que le projet Triangle vise essentiellement à permettre à Unibail de renforcer sa présence sur le secteur de l'offre de bureaux, qui plus est dans des conditions financières favorables, négociées avec la mairie de Paris, mais qui pourraient s'avérer néfastes, à terme, pour le contribuable parisien.

Troisièmement, les nombreuses interrogations qui concernent spécifiquement l'environnement de la tour (impact sur les transports en commun, empreinte énergétique, ombres portées) n'ont pas reçu de réponse satisfaisante de la part ni du promoteur, ni de la Ville de Paris.

C'est sur ce dernier point que je souhaiterais apporter un élément d'information qui me semble de nature à orienter le cours de votre enquête.

Par un courrier en date du 13 janvier 2016, j'avais interpellé le ministre de la Défense, M. Jean-Yves Le Drian, en ces termes : « Le dépôt du permis de construire de la tour Triangle appelle vos services à évaluer les risques que comporterait la construction d'un immeuble de 180 mètres de haut à une distance de 300 mètres environ de la parcelle Victor, offrant de fait une *vue imprenable* sur le cœur de la Défense française ».

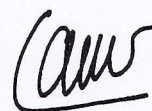
.../...

Par courrier du 9 septembre 2016, M. Le Drian a répondu à mon interpellation : « Le projet de la tour Triangle (...) fait actuellement l'objet d'une analyse approfondie de la part de l'ensemble des services concernés de mon département ministériel, afin d'évaluer les risques éventuels que pourrait entraîner l'édification d'un tel bâtiment sur la sécurité de l'hexagone Balard. »

Eu égard à l'importance des enjeux sécuritaires en cause, la teneur de cette réponse ne peut que vous conduire à attendre, pour rendre votre avis, les conclusions de l'analyse réalisée par les services du ministre de la Défense.

C'est en tout cas le souhait que je formule, de manière particulièrement signalée, à la fois en tant que député d'une circonscription dont les habitants sont soucieux d'obtenir des garanties sur ce sujet précis, et en tant que membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale, concerné au premier chef par la sécurité de nos emprises militaires et de nos centres de décision.

Espérant que vous tiendrez compte de ces observations, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, à l'assurance de ma très sincère considération.



Jean-François Lamour